

CE – Présentation de la *Conduite des Écoles chrétiennes* pour cette édition

1. Ce livre est **un ouvrage collectif** (voir Jean PUNGIER, *Comment est née la Conduite des Écoles*, Rome, 1980), parfois appelé *Règles d'école* ou simplement *Conduite des Écoles* (RC 27,11 ; CL 25, 97). C'est le fruit d'années d'expérience, au moment où la méthode d'enseignement a suffisamment fait ses preuves pour qu'on veuille la codifier dans ses détails, mais en la conservant sous forme manuscrite pour qu'elle puisse continuer à évoluer - au prix d'un sérieux discernement pour éviter le prurit du changement. Même lorsqu'elle sera imprimée en 1720, après la mort de Monsieur de La Salle, elle continuera à être considérée comme un bien commun de l'Institut et sera modifiée selon l'évolution des besoins et des programmes.

L'édition de 1720 reproduit une approbation, très générale, de Pierre Lacrampe qui fut inquisiteur général en Avignon de 1704 à 1706 : elle laisse entendre que le texte était déjà considéré comme fixé à cette époque (CL 24, III). On peut noter que cette approbation est reproduite avec une erreur de page (118 au lieu de 228), qui est justement la page du *Recueil*, publié également en Avignon, où elle figurait en 1711.

Monsieur de La Salle a été le catalyseur de ce processus, réalisé avec les Frères les plus anciens et les plus capables de bien faire l'école (CE 0,0,2). Il n'a pas été seulement celui qui a organisé ces réunions de mise en commun et d'évaluation, mais aussi celui qui a veillé à la cohérence éducative de toutes ces dispositions en accord avec la finalité de l'Institut que précisent les *Règles communes* : ce texte rentre bien dans ses Œuvres complètes, avec un statut particulier de Manuel pour le bon fonctionnement des Écoles chrétiennes.

2. La Conduite est en effet **un livre à mettre en œuvre**, et pas un traité de pédagogie comme nous le ferions aujourd'hui. Les divers aspects de la vie scolaire sont présentés de façon analytique et regroupés selon un plan systématique. C'est un peu comme le livre qui accompagne un logiciel : un manuel de référence, pour un dépannage quand on ne voit pas bien comment faire, avec quelques principes tous orientés vers la mise en œuvre et l'acquisition des attitudes qui mènent à la réussite d'une éducation qui est un apprentissage, à la fois de la vie chrétienne et des techniques nécessaires pour exercer un emploi utile et profitable.

Nous, qui pensons d'abord aux contenus de l'enseignement, nous pouvons être déroutés par la technicité des étapes de l'apprentissage de l'écriture, des critères de réussite du passage d'une étape à l'autre (« leçon ») et du contrôle que l'Inspecteur fait du travail des maîtres et des élèves. En fait, l'école lasallienne des origines assure une formation pré-professionnelle, à la fois apprentissage de choses utiles pour la vie (CE 4,4,14 ; CE 6,0,2) et entraînement à une vie chrétienne intense.

3. Des principes sous-jacents au texte de la Conduite

En plusieurs endroits, les pratiques décrites sont “accompagnées et fortifiées de raison pour [en] donner l'intelligence” (CE 0,0,3) : des valeurs affleurent ici et là. **Dieu** paraît un référentiel fréquent de la vie scolaire, et tous ces règlements sont à accueillir dans le contexte du dessein de salut – les Frères devant accueillir “cette Conduite comme leur étant donnée de Dieu, par l'organe de leurs Supérieurs et des premiers Frères de l'Institut” (ibid.).

Pris en lui-même, le texte de la Conduite mène bien au-delà des “programmes et méthodes de l'école élémentaire”, même augmentés du Catéchisme – aspect catéchétique que l'on n'étudie pas ici de façon spécifique.

À l'intérieur de l'école, on voit à l'œuvre la raison organisatrice selon une pédagogie de l'apprentissage par imitation raisonnée, avec la trilogie COMPRENDRE, RETENIR et PRATIQUER (CE 4,9,8) qui s'applique à la taille des plumes comme au catéchisme (CE 9,2,1 et CE 9,3,4). Le silence (CE 1,1,10), la ponctualité (CE 1,1,17), l'assiduité (CE 16,2,35), l'édification et le bon exemple (voir la

correction du scandale – CE 15,6,19...) ont une valeur éducative éminente. La vie scolaire est plus formative que le seul apprentissage de la lecture et de l'écriture (CE 24,2,2).

L'école est en relation constante **avec son environnement**. Même si elle s'organise pour éloigner les enfants des désordres du Carnaval (CE 16,1,16 et CE 17,2,13), elle ne constitue pas un milieu fermé, mais s'ouvre **à la paroisse** (chap. 8), au métier des parents (CE 16,1,12), quitte à rappeler à ceux-ci leurs responsabilités éducatives (CE 16,2,18). La perspective d'un futur métier n'est jamais absente, que les parents l'envisagent (CE 22,2,3) ou ne s'en occupent pas de façon adaptée à l'époque, qui requiert désormais la maîtrise de la lecture et de l'écriture (CE 16,2,18 et CE 16,2,20) : on apprendra des choses de pratique, qui puissent être à l'avenir utiles aux jeunes (CE 4,4,14 et CE 6,0,2). L'école influe aussi sur son environnement : le comportement des écoliers doit édifier les voisins de l'école (CE 1,1,4), ceux qui viennent frapper à la porte de l'école (CE 18,13,10), ou ceux qui les voient aller à la messe (CE 8,1,11 – sinon ils pourraient être pour eux objets de scandale : CE 8,1,12).

Dans son attitude éducative, le maître doit tenir compte des bonnes et mauvaises qualités de ses écoliers, pour savoir comment se conduire à leur égard (CE 13,4,3). Son souci du bien commun (CE 15.0.23) ne l'empêchera pas d'être attentif aux "fardeaux" qui, souvent, accablent les jeunes (CE 15.0.9) : il se fera "tout à tous ses écoliers pour les gagner tous à J-C" (CE 16,2,16). L'école veillera à ce qu'enfants de familles riches (CE 22,4,5) et de familles pauvres puissent s'éduquer ensemble, une condition étant que ces derniers n'y introduisent pas de vermine (CE 22,3,6) – *Notons tout de suite que la Conduite évoque à peine la gratuité, et surtout n'en donne pas le fondement évangélique que nous trouverons dans d'autres écrits.* – Tous apprennent à l'école la politesse qui convient à la vie en société (CE 2,1,7), le partage (CE 2,1,6) et le respect à Dieu présent à toute leur vie (CE 1,1,9 ; CE 1,2,4s ; CE 11,3,2 ; CE 15,6,8) ; Dieu à qui les maîtres auront à rendre compte de l'éducation humaine et chrétienne qu'ils donneront à ces enfants (CE 9,3,11).

Dieu est en effet une référence constante, et son souvenir rythme la journée (« Souvenons-nous que nous sommes en la sainte présence de Dieu » – CE 2,2,23 ; CE 7,1,4). Le motif de l'amour de Dieu inspire le libre partage de sa nourriture (CE 2,1,6), la correction donnée (CE 15,3,2) et reçue (CE 15,7,11) comme la patience dans la maladie (CE 18,9,7). C'est "par des motifs chrétiens" que les écoliers sont excités à édifier le public (CE 8,1,11), tandis que c'est l'esprit de foi qui doit faire agir les maîtres (CE 15,4,8). Des passages de l'Écriture sont proposés dans les exercices d'écriture pour toucher puissamment les cœurs, "comme étant la parole de Dieu" (CE 4,2,6). L'étude de la ponctuation fournit des exemples significatifs : *Où est Dieu ?... Il n'y a qu'un seul Dieu* (CL 24, 225). Il n'y a pas de petit mensonge "devant Dieu, puisque le diable est le père du mensonge, ainsi que N.S. l'enseigne dans le saint Évangile" (CE 15,6,2) ; "ce qui touche Dieu ne peut être léger" (CE 9,3,7) : il faut donc apprendre aux enfants l'horreur des péchés et leur proposer des moyens de les éviter (CE 7,2,7).

Au catéchisme, l'écolier apprend « la conduite à tenir pour VIVRE EN VÉRITABLE CHRÉTIEN » (CE 9,3,4 ; cf. la préface des Devoirs d'un chrétien). Pendant la messe, l'écolier est invité à s'unir au prêtre et à s'offrir à Dieu, afin d'être consacré tout à Lui (CE 8,7,5). Dans sa vie scolaire, Dieu le voit (CE 11,3,2) ; et la liturgie d'entrée en classe le fait reconnaître et adorer (CE 1,2,4s). Quant aux corrections, on dirait que Dieu les préside : l'écolier lui demande pardon (CE 15,6,19) et Dieu donne sa bénédiction à cette action, mais l'homme peut y mettre obstacle par la passion (CE 15,1,5), la colère ou l'impatience (CE 15,4,17) ; les pénitences devraient être reçues comme un châtiment de Dieu (CE 15,3,11), comme une satisfaction médicinale devant Dieu (CE 15,9,3).

C'est donc une **école polyfonctionnelle**, dont l'enseignement est pris tout entier dans une visée, dans un projet éducatif beaucoup plus ample. Il ne s'agit pas cependant de dénier à l'enseignement sa valeur propre, mais de le finaliser ; il s'agit de se préparer – en en vivant déjà les apprentissages de base – à la vie (de jeune et d'adulte), la vie sociale, professionnelle et chrétienne, de façon responsable.

Le Fondateur manifeste une haute idée de la valeur de l'enfant, et l'ambition de lui permettre de se développer grâce à l'école. Il sait, le cas échéant, rappeler aux parents leurs responsabilités en la matière, responsabilité sociale, certes, mais bien plus, charge dont ils sont responsables devant Dieu. Les maîtres, recevant cette charge des parents et de leurs pasteurs, doivent s'en acquitter avec zèle et désintéressement – sachant que Dieu leur demandera compte de la mission reçue.

4. Certaines insistances de la Conduite peuvent nous étonner. Nous connaissons parfois des “*groupes de niveau*” mais le changement ne se fait pas, comme alors, à la fin de chaque mois : le redoublement pour cette courte période ne dissociait pas le groupe classe. L'évaluation des acquisitions est minutieuse, car la méthode utilisée ne peut se permettre de sauter une étape. L'insistance sur la fréquentation régulière de l'école a ici un de ses sources (l'autre est d'éviter aux jeunes les périls de la rue et de l'oisiveté).

L'étude des causes des “*absences*” (CE 16) se comprend à une époque où l'obligation scolaire restait souvent théorique et où il fallait motiver parents et enfants pour fréquenter l'école avec régularité : qu'on relise le plaidoyer de CE 16,18-20.

Le long développement sur les “*corrections*” (CE 15) a pu faire penser à une attitude très répressive : quand on sait l'usage abondant qui se faisait des châtiments corporels dans les écoles du temps, on découvre un encadrement de cette violence pour que ces châtiments deviennent rares et très mesurés. Plus tard, et sans doute à cause de l'évolution que ces dispositions ont permises, le Frère Philippe pourra proscrire absolument tous les châtiments afflictifs.

Il reste que *le souci de l'ordre* est omniprésent, non seulement pour la sécurité et l'efficacité de l'apprentissage (pensons aux enfants qui manient le canif pour tailler leur plume dans des classes surpeuplées) mais aussi en vue de la maîtrise de soi et de l'expérience du silence où Dieu se révèle présent et à l'œuvre dans la transformation des jeunes.

Bien sûr, *les temps de prière* nous paraissent démesurés, car nous oublions le rôle d'intégrateur social que jouait alors la paroisse : un Frère brésilien, étudiant la Conduite par la méthode sémiotique, montre que le personnage principal y est Dieu, l'école étant le lieu où les jeunes font l'expérience du salut dont parlent les Méditations pour la Retraite.

6. Le texte retenu est celui d'un manuscrit, déposé à la Bibliothèque nationale et dit *de 1706* car « les catalogues présentés comme modèles sont tous datés de 1706 : reproduisant l'un d'eux, l'édition de 1720 substituera un 1722 au 1706 » (CL 24, III).

Ce manuscrit présente de nombreuses erreurs matérielles : certains passages semblent pris sous la dictée ; en plusieurs endroits, des points de suspension laissent la place pour des précisions qui n'ont pas été apportées. Celui qui a transcrit le texte, manifestement un Frère, l'a fait pour son usage personnel et n'a pas confronté sa copie avec le texte qu'il copiait.

La première publication de ce manuscrit est due au Frère Anselme en 1951 (LIGEL, Paris) et ses notes permettaient souvent de rétablir le texte. En publiant dans le CL 24 (1965) une transcription plus minutieuse du manuscrit, le Frère Maurice-Auguste n'avait pas besoin de signaler ces erreurs, car il mettait en regard la reproduction anastatique de l'édition de 1720.

Pour cette édition électronique, il a été nécessaire d'introduire dans le texte les corrections évidentes et de proposer une lecture des cas qui le sont moins. Des notes et l'appel à de nombreux parallèles dans le corpus lasallien devraient faciliter la compréhension.

Il ne faut pas cependant se cacher que la description minutieuse des activités peut en dissimuler, au lecteur peu familier avec ce type d'ouvrage, les motivations et les perspectives éducatives esquissées plus haut. On aura intérêt à se reporter aux ouvrages récents du Frère Léon Lauraire (CL 61 et 62 ; Cahiers de la MEL n° 12) et à l'introduction du Frère Edward Everett à l'édition américaine de 1996 (dont le Frère Jean-Louis Schneider a réalisé une traduction française).

7. **Table des matières** de la CONDUITE

CE **CONDUITE DES ÉCOLES CHRÉTIENNES**

CE 0 Préface

CE 1 **1^{re} partie. Des exercices qui se font dans les Écoles chrétiennes et de la manière de les bien faire**

Chap. 1^{er}. De l'entrée dans l'école et du commencement de l'école

CE 2 Chap. 2^e. Du déjeuner et goûter

CE 3 Chap. 3^e. Des leçons

CE 4 Chap. 4^e. De l'écriture

CE 5 Chap. 5^e. De l'arithmétique

CE 6 Chap. 6^e. De l'orthographe

CE 7 Chap. 7^e. Des prières

CE 8 Chap. 8^e. De la sainte Messe

CE 9 Chap. 9^e. Du catéchisme

CE 10. Chap. 10^e. (Des cantiques) De la sortie de l'école

CE 11 **2nde partie. Des moyens d'établir et de maintenir l'ordre dans les écoles**

CE 11,0 Chap. 1^{er}. De la vigilance que le maître doit avoir dans l'école

CE 12 Chap. 2^e. Des signes qui sont en usage dans les Écoles chrétiennes

CE 13 Chap. 3^e. Des catalogues

CE 14 Chap. 4^e. Des récompenses

CE 15 Chap. 5^e. Des corrections

CE 16 Chap. 6^e. Des absences

CE 17 Chap. 7^e. Des congés

CE 18 Chap. 8^e. Des officiers de l'école

CE 19 Chap. 9^e. Des tables d'alphabets

CE 20 **3^e partie. Des devoirs de l'Inspecteur des écoles**

CE 21 Chap. 1^{er}. De la vigilance de l'Inspecteur des écoles

CE 22 Chap. 2^e. De la réception des écoliers

CE 23 Chap. 3^e. Du rangement des écoliers et du règlement des leçons

CE 24 Chap. 4^e. Du changement des écoliers d'une leçon à une autre

*

ANNEXES

1. **“Mémoire en faveur de la lecture en français”**

“L'usage établi dans les Écoles chrétiennes est de commencer d'apprendre à lire le français aux enfants avant que de leur apprendre à lire le latin. Cet ordre ne paraissait pas le plus naturel à M. Godet des Marets [évêque de Chartres] : il voulut le changer. Mais M. de La Salle qui n'avait changé l'usage ordinaire que par de grandes raisons, ayant demandé d'être écouté, appuya de si fortes raisons le changement qu'il avait fait que le prélat s'y rendit. Les voici en substance.

1. La lecture du français est d'une utilité beaucoup plus grande et plus universelle que la lecture du latin.

2. La langue française, étant la naturelle, est sans comparaison beaucoup plus facile à apprendre que la latine, à des enfants qui entendent l'une et qui n'entendent pas l'autre.

3. Par conséquent il faut beaucoup moins de temps pour apprendre à lire en français, que pour apprendre à lire en latin.

4. La lecture du français dispose à la lecture en latin ; au contraire la lecture en latin ne dispose pas à la française, comme l'expérience l'apprend. La raison est qu'il suffit dans la lecture latine, pour la bien faire, d'appuyer sur toutes les syllabes et de bien prononcer tous les mots, ce qui est aisé à faire quand on sait épeler et lire en français ; d'où il suit que les personnes qui savent bien lire le français

apprennent aisément à lire le latin ; et qu'au contraire, il faut encore bien du temps pour apprendre à lire en français, après en avoir beaucoup mis pour apprendre à lire en latin.

5. Pourquoi est-ce qu'il faut un grand temps à apprendre à lire en latin ? On l'a dit, c'est que les mots en sont barbares pour les personnes qui n'en entendent pas le sens, et qu'il leur est difficile de retenir les syllabes et de bien épeler des mots dont ils ne conçoivent pas la signification.

7 (*sic*). De quelle utilité peut être la lecture du latin à des gens qui n'en feront aucun usage aux Écoles chrétiennes et gratuites ? [...] De cent garçons qui sont dans les Écoles des Frères, combien y en a-t-il qui étudient ensuite la langue latine ? Quand il y en aurait quelques-uns, faut-il les avantager au préjudice des autres ?

8. L'expérience apprend que ceux et celles qui viennent aux Écoles chrétiennes ne persévèrent pas longtemps à y venir, et n'y viennent pas un temps suffisant pour apprendre à bien lire le latin et le français. D'abord [= Dès] qu'ils sont en âge de travailler, on les retire ; ou ils ne veulent plus venir, à cause de la nécessité de gagner leur vie. Cela étant, si on commence à leur apprendre à lire en latin, voici les inconvénients qui en arrivent. Ils se retirent avant que d'avoir appris à lire en français ou de savoir le bien lire. Quand ils se retirent, ils ne savent qu'imparfaitement lire le latin, et ils oublient en peu de temps ce qu'ils savaient : d'où il arrive qu'ils ne savent jamais lire, ni en latin, ni en français. Enfin, l'inconvénient le plus pernicieux, c'est qu'ils n'apprennent presque jamais la doctrine chrétienne.

9. En effet, quand on commence à apprendre à lire à la jeunesse par le français, elle sait au moins le bien lire quand elle se retire des Écoles ; le sachant bien lire, elle peut l'apprendre dans les catéchismes imprimés, elle peut sanctifier les dimanches et les fêtes par la lecture de bons livres et par des prières bien faites en langue française ; au lieu que ne sachant, en se retirant des Écoles chrétiennes et gratuites, que lire en latin et très imparfaitement, elle demeure toute sa vie dans l'ignorance des devoirs du christianisme." [...] (Blain CL 7, 375)

"Quand feu Monseigneur des Marais [Marets], évêque de Chartres, voulut l'engager à changer sa manière d'enseigner dans les écoles, il le trouva rangé à sa volonté ; mais il ne put tenir contre le poids des raisons que le Serviteur de Dieu lui présenta dans un Mémoire." (Blain CL 8, 302)

CL 10, 112 montre que les quatre premiers points sont bien de la manière lasallienne, mais la suite est plus proche des expressions et du style de Blain dans son *Discours sur l'institution des maîtres et maîtresses d'écoles chrétiennes et gratuites* (CL 7, 1-115). Cf. Thèmes Lasalliens N° 3 ; Lire en Français n° 83, du Frère Jean-Louis Schneider.

*

2. **FORMATION DES NOUVEAUX MAÎTRES** ou 3^e partie de la **Conduite des Écoles**

(Règle du formateur des nouveaux maîtres) *

* Document conservé aux Archives départementales de Vaucluse, Avignon ; bonne écriture du XVIII^e s. On reproduit ici la transcription faite par le Frère Anselme à la suite de son édition de la *Conduite* (1951), en indiquant entre crochets les passages de la *Conduite* de 1706 auxquels il est fait allusion.

La formation des nouveaux maîtres consiste en deux points :

1° À ôter aux nouveaux maîtres ce qu'ils ont et qu'ils ne doivent pas avoir.

2° À leur donner ce qu'ils n'ont point et qu'il est très nécessaire qu'ils aient.

Ce qu'il faut ôter aux nouveaux maîtres, c'est : 1°. Le parler. 2°. L'activité. 3°. La légèreté. 4°. L'empressement. 5°. La rigueur et la dureté. 6°. L'impatience. 7°. Le rebut à l'égard de quelques-uns, l'acceptation des personnes. 8°. La lenteur. 9°. La pesanteur. 10°. La mollesse. 11°. L'esprit

facile à abattre. 12°. La familiarité. 13°. La tendresse et les amitiés particulières. 14°. L'esprit inconstant et journalier *. 15°. Un extérieur dissipé, vague ou arrêté et fixé à une place.

* *Journalier*, adj. : inégal, qui est sujet à changer (Dict. de l'Académie)

DES MOYENS D'ÔTER ET DE DÉRACINER TOUTES LES MAUVAISES QUALITÉS DANS UN NOUVEAU MAÎTRE

Premièrement : des moyens d'ôter le parler

Engager les nouveaux maîtres à ne point parler du tout pour quelque raison que ce soit, quand même il paraîtrait à propos et nécessaire de parler pendant un certain temps : au commencement pendant un quart d'heure, dans la suite pendant une demi-heure et enfin pendant une heure ou plus, selon qu'on le jugera à propos pour accoutumer ainsi peu à peu à garder le silence, et après que ce temps sera passé, les engager de nouveau à en user encore de même pendant un quart d'heure ou une demi-heure, selon qu'on le jugera capable.

2. Lorsqu'il parlera inutilement, lui faire remarquer sur-le-champ, ou à la fin de l'école, l'inutilité de ses paroles et lui dire en même temps ce qu'il aurait dû faire pour ne point parler – comme par exemple en faisant lire un écolier, il reprenait lui-même les fautes que l'écolier ferait.

Il faudra lui faire remarquer qu'au lieu de parler pour ce sujet, il fallait frapper deux coups de signal, ce qui aurait obligé l'écolier de recommencer le mot qu'il aurait mal dit et que, peut-être, il l'aurait bien dit ensuite ; que, s'il ne disait pas bien une ou deux fois, il fallait frapper un seul coup de signal pour faire regarder tous les autres, faire signe à l'un de ceux qui sont dans la même leçon de lire, lequel aurait bien dit le mot que l'autre ne pouvait pas bien dire, etc. [CE 12,2,3]

Il ne faut pas d'abord à les engager à garder ainsi le silence pendant un long espace de temps, parce que cela les ennuerait et serait capable de les épouvanter ; mais seulement, comme on a dit, pendant fort peu de temps, après lequel on les engagera de poursuivre ainsi jusqu'à la fin de l'école, leur représentant que, puisqu'ils se sont bien abstenus de parler pendant le quart d'heure précédent, ils pourront avec la même facilité s'en abstenir pendant le suivant : il est bon même de leur donner de semblables pratiques par pénitence et de les engager de dire à la fin de l'école s'ils les auront accomplies avec fidélité et comment ils s'en seront trouvés. Si les écoliers ont gardé un plus grand silence ou s'ils ont peu parlé, leur donner pour pratique de se lever sur leur siège, ou de faire le signe de la sainte croix ou de dire quelques mots, comme Jésus Marie Joseph, ou d'élever leur cœur à Dieu ou de jeter les yeux sur le crucifix avant que de parler, afin que ces actions leur fasse connaître qu'ils se doivent taire.

Des moyens d'ôter l'activité et le trop grand empressement

Quoiqu'il ne soit pas toujours à propos d'être comme une statue dans l'école, sans action et sans mouvement, il n'est pas aussi [non plus] à propos d'y être trop actif et trop remuant. Il faut éviter ces deux extrémités [extrêmes] : l'une fait que les maîtres n'ont pas assez de vigilance et de conduite, l'autre leur ôte toute leur autorité et leur attire le mépris de tous leurs écoliers.

Il faut ôter au nouveau maître cette humeur et ce naturel bouillant et précipité ; il faut premièrement l'engager de se tenir en repos assis sur son siège, l'engager comme le précédent à demeurer en cet état même sans se lever, l'espace d'un quart d'heure et d'une demi-heure, ne pas lui permettre d'aller auprès des écoliers pour leur donner quelque fêrule ou pour les ranger, faire qu'ils ne remuent pas facilement, qu'il ne change (*sic*) pas à tous moments de figure, de posture et de situation, changeant tantôt un pied, tantôt un autre ; tournant la tête d'un côté et puis la tournant légèrement d'un autre sans arrêt et sans pouvoir demeurer un moment dans une même assiette, (et) pour cela être toujours ou le plus souvent qu'il sera possible auprès de lui pour l'avertir quand il fera quelque chose qui ne soit pas à faire, lui donner même des pénitences qui soient propres à le faire ressouvenir de ce qu'il doit faire ; ne pas souffrir que, lorsqu'il frappera du signal, il le fasse avec précipitation en agitant tout le corps, et lui faire remarquer sur-le-champ lorsqu'il le fera.

Des moyens d'ôter la légèreté

Il faut obliger les nouveaux maîtres qui sont naturellement légers, de garder le silence très rigoureusement, ne leur permettant pas de parler du tout sans une très grande nécessité, et leur faire connaître quand il est nécessaire qu'ils parlent et quand il n'est pas nécessaire qu'ils parlent, beaucoup veiller sur eux et ne pas permettre qu'ils fassent jamais rien dans l'école en quoi il paraisse la moindre légèreté [CE 4,7,13 ; RC 9,9], qu'ils ne rient pas, qu'ils ne se fassent rien d'eux-mêmes et ne fassent rien faire aux écoliers qui soit tant soit peu indécent et ridicule ni qui puisse exciter les autres à rire, leur imposer de bonnes pénitences quand ils auront fait quelque légèreté dans l'école et qu'ils ne se seront pas comportés avec sagesse ; ne pas souffrir qu'ils fassent jamais venir d'écoliers auprès d'eux [CE 21,2,20 ; RC 7,16], les avertir de toutes les fautes de légèreté qu'ils commettent, aussitôt qu'on s'apercevra qu'ils le feront et le faire toutes les fois, leur donner quelque marque ou quelque signe pour leur faire reconnaître quand ils feront quelque chose qui ne soit pas à propos, les obliger de demeurer toujours assis sur leur siège et de n'en point sortir pour quelque raison que ce soit [CE 21,2,7].

Des moyens d'ôter la rigueur, la dureté et l'impatience

Ne leur pas permettre la fréquence des corrections et pour cela tâcher de leur persuader que ce n'est pas la dureté et la rigueur qui produisent le bon ordre dans une école, mais une vigilance continuelle mêlée de circonspection et de douceur [CE 15,2,7]. Veiller sur toutes les corrections qu'ils feront et remarquer tous les défauts et les leur faire remarquer à eux-mêmes. Les accoutumer à avoir toujours un air dégagé, un visage serein, un extérieur qui marque un naturel solide, plein de bonté ; leur prescrire autant que l'on peut les occasions où ils devront corriger [donner des corrections] et leur montrer souvent la manière de la faire avec modération, ne leur pas permettre de frapper trop rudement de la férule et leur prescrire un certain nombre qu'ils ne devront pas passer [CE 15,1,9] sans l'avoir proposé, ne leur pas permettre de toucher leurs écoliers de la main, de les tirer et pousser [CE 15,4,12], ni de les balloter, et pour cela les engager à demeurer toujours à leur place et de ne pas aller à eux pour les tirer hors de leur place, etc. Les obliger de ne jamais donner plus d'une férule à la fois à un même écolier [CE 15,4,13].

Ne pas leur permettre facilement de corriger avec le martinet ou avec la verge, surtout qu'ils ne le fassent qu'en présence de l'Inspecteur ou du formateur, et qu'ils ne donnent jamais plus de trois coups, qu'ils ne donnent pas trop vite ni avec empressement mais comme il est marqué dans la règle qu'on le doit faire [CE 15,1,9 ; CE 15,5,3 ; CE 15,7,10 – Ce paragraphe est rayé dans le manuscrit : il faisait probablement partie du texte primitif mais aura été supprimé peu après au cours du XVIII^e siècle]

Ne pas leur permettre de jamais rien jeter aux écoliers, comme la férule [CE 15,4,13 ; RC 8,6 ; LA 58,15], quand même ils le feraient avec modération, les engager à ne jamais faire aucune correction qu'après quelque moment de réflexion et de retour sur soi-même et après avoir élevé leur cœur à Dieu [CE 15,7,10], leur imposer de pratiques semblables pour pénitence. Leur ordonner de rendre compte de toutes les corrections qu'ils auront faites, des raisons pour lesquelles ils les auront faites et de la manière dont ils se seront comporté, les engager à garder un profond silence, une grande modération quand ils se sentiront émus d'impatience [CE 15,4,17 ; CE 15,3,8 ; RC 8,2 ; LI 104,2], à demeurer fort paisibles pendant tout le temps de l'émotion. Il n'y a point de meilleur moyen que celui-là pour réprimer cette impatience : ne laisser rien auprès d'eux dont ils puissent frapper les écoliers, ni férule, ni verges.

Des moyens de corriger les rebuts à l'égard de quelqu'un

Il faut inspirer à tous les nouveaux maîtres une charité parfaite et désintéressée pour le prochain, leur inspirer de faire paraître même plus de démonstration extérieure d'amitié et d'affection pour les pauvres qu'envers et pour les riches [RC 7,14], leur faire connaître l'importance de l'obligation qu'ils ont de les aimer tous d'une charité égale, de n'avoir pas d'acception de personne [CE 21,2,12] quand il leur arrive de témoigner ou de faire paraître à l'extérieur du rebut pour quelqu'un des

écoliers. Il faut les engager à témoigner à l'avenir plus de cordialité et plus d'affection qu'à aucun des autres. Il est bon même quelquefois de les obliger de prendre plus de soin de ceux-là que des autres et de les faire lire plus ou répondre plus souvent au catéchisme et de corriger leur écriture deux fois plus que celle des autres, de ne leur parler jamais qu'avec affabilité et douceur, de leur donner quelque récompense quand même ils ne l'auraient pas tout à fait méritée, de les approcher même, si cela se peut faire sans trouble, auprès d'eux, s'ils avaient même sujet de les rebuter. Le réformateur pourra même dissimuler le sujet qu'ils en auront, et engager les nouveaux maîtres à se vaincre en ces occasions. Le formateur cependant aura soin de son côté de faire en sorte de remédier au défaut des écoliers ou en les corrigeant ou en les exhortant à mieux faire.

Du moyen d'ôter l'esprit facile d'être abattu

Pour y parvenir, il faut inspirer à tous les nouveaux maîtres une charité parfaite, ne leur pas faire remarquer plusieurs défauts et difficultés à la fois, mais seulement un ou deux au plus ; leur donner les moyens de les surmonter, les y exciter et les y engager en les encourageant de temps en temps. Il faut prendre des précautions à l'égard de ces sortes d'esprits, qu'il n'est pas nécessaire de prendre à l'égard des prudents, car ceux-ci demandent d'être conduits avec douceur et condescendance de sorte que, si on voulait les contraindre ou qu'on les pressât par trop, on les éloignerait plutôt de leur devoir, qu'on ne les exciterait à se bien acquitter de leurs devoirs. Mais pour les autres, ils ne se laisseraient pas abattre si facilement.

De la familiarité

Pour ôter bientôt la familiarité, il ne faut faire qu'une chose : ne pas parler aux écoliers et ne pas souffrir qu'ils leur parlent. Le formateur aura égard que les nouveaux maîtres ne parlent pas aux écoliers sans une grande nécessité [CE 11,3,9], qu'ils ne leur parlent point de leur place, qu'ils ne leur parlent pas haut, qu'ils ne rient jamais avec eux, qu'ils ne leur donnent rien par esprit de familiarité [RC 7,13], qu'ils ne fassent rien faire par cet esprit, qu'ils ne tolèrent pas leurs fautes par timidité, à cause de la familiarité qu'ils ont contractée avec eux. Qu'ils ne permettent aussi [non plus] de leur parler jamais, qu'aucun écolier leur parle sans permission, sans respect et sans retenue, [mais] debout, la tête nue et tout bas [CE 9,4,3]. Qu'ils n'en fassent jamais venir auprès d'eux, qu'ils ne leur parlent pas à tout propos, sans gravité et retenue comme avec leurs compagnons. Le formateur doit avoir soin d'avertir les nouveaux maîtres de toutes ces sortes de défauts ; toutes les fois qu'il remarque qu'ils les commettent, leur donner les moyens de les éviter, comme par exemple de donner une fêrule à tous ceux qui parleront sans permission ou de leur place ou sans respect, ou bien de les lui envoyer afin qu'ils leur donnent (*sic*) de la crainte. La familiarité engendre le mépris, et après qu'un maître est méprisé par ses écoliers, tout ce qu'il peut faire et ce qu'il peut dire ne les touche point : tous ses enseignements et toutes ses instructions ne sont d'aucun poids, ne produisent aucun bon effet ; les écoliers deviennent insolents et font ensuite un torchon de lui.

Le formateur doit avoir soin et beaucoup d'égard à ce point qui est d'une grande conséquence, et ne rien épargner pour empêcher que cela arrive à ceux qu'il a pour former. Il doit pour cela, s'il est Directeur, imposer des pénitences convenables à ceux qui pourraient le faire et, s'il ne l'est pas, il en donnera avis au Frère Directeur.

On peut parler à ses écoliers familièrement ou d'une manière familière sans leur être familier et sans qu'ils perdent le respect qu'ils doivent à la personne à qui ils parlent. *

* Cela semble une restriction ajoutée.

Des moyens d'ôter la lenteur et la pesanteur

Il faut beaucoup veiller sur les nouveaux maîtres lents et pesants, et les obliger, même par des pénitences, à faire leur devoir dans l'école, à veiller et faire garder le silence et l'ordre, à faire suivre tous les écoliers : les faire lire tous et autant qu'ils doivent et qu'il le faut, faire commencer tous les exercices précisément à l'heure – comme la répétition de la prière, des réponses de la sainte messe ou du catéchisme ou du chapelet [CE 2,2,2... CE 2,2,25] – aussitôt qu'on a achevé la prière de

l'école du matin et la bénédiction du goûter après midi ; les leçons aussitôt que l'action de grâce est achevée le matin, et après midi aussitôt que la prière de l'école est achevée, et ainsi des autres. Il doit aussi avoir égard qu'ils aient dit toutes les leçons pour l'heure et qu'ils aient plutôt trop de temps que moins. Ce qu'ils feront s'ils font lire peu chaque fois et souvent ; qu'ils ne soient pas à rien faire dans l'école et que, surtout pendant les leçons, ils soient incessamment appliqués à faire lire et à faire suivre.

Des moyens d'ôter les tendresses et les amitiés particulières

Pour cela, il faut faire concevoir aux jeunes maîtres, avant que de les appliquer à l'école, qu'ils doivent avoir une charité commune et égale envers tous les écoliers aussi bien qu'envers leurs Frères et qu'ils ne doivent jamais en aimer quelqu'un au préjudice des autres. Ce n'est pas cependant qu'on ne puisse et qu'on ne doive toujours préférer les pauvres aux riches à cause qu'ils ont plus de ressemblance avec Notre Seigneur Jésus-Christ et qu'ils sont plus particulièrement à lui que les riches [MF 166,2,2 ; MR 202,2,2], puisqu'il les appelle ses frères. Ce n'est pas à dire non plus qu'on ne doive pas aimer particulièrement ceux qui, par leur piété, leur fidélité, exactitude, docilité et leur assiduité à venir tous les jours et de bonne heure et, particulièrement par leurs autres bonnes qualités, se rendent recommandables : mais c'est qu'ordinairement et devant tous en commun, il ne faut donner aucune marque d'amitié extérieure aux uns plus qu'aux autres. Les formateurs auront donc soin de ne jamais souffrir que les maîtres qu'ils formeront témoignent plus d'affection et plus de bonne volonté pour les uns que pour les autres, mais qu'ils leur en témoignent à tous également, si ce n'est aux plus pauvres et à ceux qui n'ont aucune qualité extérieure qui puisse attirer leur affection et leur amitié, et que ce soit pour se mortifier et pour se vaincre plutôt que pour se contenter et se satisfaire. Qu'ils n'aient pas de petits Benjamins auprès d'eux et qu'ils fassent part de leur confiance et de leur secret dans l'école. Qu'ils ne mettent point auprès d'eux ceux qui sont jolis, bien faits et qui ont de l'esprit et de l'apparence ; qu'ils ne leur parlent pas en particulier, si ce n'est à la fin de l'école, à leur tour, pour les exciter à bien faire leur devoir ; qu'ils corrigent également ceux qui auront mérité la correction, qu'ils ne tolèrent pas dans quelques-uns ce qu'ils ne voudraient pas souffrir dans les autres ; les obliger même à agir dans ces occasions contre leurs inclinations et contre leur répugnance. Le formateur leur fera bien concevoir que ces sortes d'amitiés particulières sont cause de plusieurs grands inconvénients, tant pour ceux qui sont ainsi aimés et caressés, que pour les autres qui ne le sont pas. Les premiers se prévalent souvent de cette amitié pour le mal et deviennent insolents dans la suite, de sorte qu'ils perdent tout le respect et toute la crainte qu'ils devraient avoir pour leurs maîtres et qu'ils n'en font plus d'état, et les autres s'en piquent souvent de jalousie et conçoivent de la haine et de l'aversion pour les maîtres et contre les écoliers qu'ils croient être plus aimés qu'eux.

Des moyens d'ôter l'extérieur dissipé, vague, arrêté ou fixé à une place

Quoiqu'il ne faille point avoir les yeux fermés ni s'appliquer à la récollection [recueillement] extérieure dans l'école comme dans la chambre des exercices ou dans l'oratoire, il ne faut pas cependant leur donner d'autre emploi que celui de veiller et de regarder continuellement sur leurs écoliers. Le formateur aura donc égard de faire éviter ces deux extrémités aux nouveaux maîtres qu'il aura à former, à savoir : un extérieur trop dissipé, trop léger et trop éventé, trop licencieux – et une retenue trop grande, une application continuelle à la récollection qui leur ôte celle qu'ils doivent avoir de veiller sur leurs écoliers. Pour remédier au premier, il faut les obliger de ne pas tourner la tête trop légèrement, de ne pas regarder et jeter la vue dans les autres classes.

Sur le 2^o, il faut les obliger de regarder leurs écoliers à tous moments, de les voir tous et de n'être pas plus d'intervalle sans les voir que d'un Pater et sans savoir ce qu'ils font, en sorte que si on leur demandait ce que fait un tel, ils puissent répondre aussitôt et dire : il fait telle chose ; qu'ils n'aient pas les yeux fixés et arrêtés longtemps sur un même endroit mais qu'ils fassent continuellement la ronde ; que, pendant qu'ils regardent aussi de tous côtés, ils mettent le doigt ou le bout de leur signal dans leurs livres ou sur la ligne où on lit, ou sur quelques lignes au-dessous, afin de ne pas

perdre la leçon ; qu'ils ne soient pas tellement appliqués à regarder dans leurs livres qu'ils ne le soient au moins autant à regarder leurs écoliers et à veiller sur eux : en un mot, ils tâcheront à faire le tout pour le mieux avec prudence et l'expérience qu'ils acquerront avec le temps.

Il serait bon que, pendant le temps de leur formation et jusqu'à ce qu'ils soient bien accoutumés à faire lire et faire suivre et à veiller en même temps, qu'ils lussent [qu'ils lisent] trois ou quatre fois la leçon qu'on devra lire le matin ou l'après midi, afin d'en prendre une idée et que cela leur donne une facilité pour ne pas perdre aisément la leçon ou la retrouver plus facilement s'ils la perdaient.

DES CHOSES QU'IL FAUT FAIRE ACQUÉRIR AUX NOUVEAUX MAÎTRES ET DES MOYENS DE LE FAIRE

Les choses qu'il faut faire acquérir sont : 1°. La hardiesse. 2°. L'autorité et la fermeté. 3°. De la tenue : un extérieur grave, sage et modeste. 4°. De la vigilance. 5°. De l'attention sur soi-même. 6°. De la conduite. 7°. De la prudence. 8°. Un air engageant et gagnant. 9°. Du zèle. 10°. De la facilité à parler et à s'exprimer nettement et avec ordre et à la portée des enfants qu'on enseigne.

*Des moyens pour faire acquérir de l'autorité, de la hardiesse et de la fermeté **

* Ce qui suit ne répond pas entièrement aux points annoncés et semble formé, surtout à la fin, de quelques glanures.

Il faut les exercer souvent dans le noviciat, à faire l'école, leur montrer la manière de s'y prendre pour toutes choses ; après qu'ils ont déjà une bonne idée de l'école et avant de les faire entrer dans une classe pour la faire, il faut les obliger d'y entrer avec un air délibéré et grave, la tête levée et regardant tous les écoliers d'une manière hardie comme s'ils avaient trente ans de pratique. Qu'ils fassent ensuite ce qu'on doit faire, savoir : se mettre à genoux, saluer le crucifix puis s'asseoir sur le siège. Que si un seul élève se mettait en devoir de lui parler, qu'il le fasse mettre à genoux sur-le-champ sans parler ; qu'il aille sagement et gravement sur son siège, qu'il fasse toutes choses aussi délibérément que s'il y avait longtemps qu'il fît l'école. Qu'il ne fasse paraître aucune crainte ; que, pendant les premiers jours, il ne permette pas qu'aucun écolier lui parle ; s'il a quelque chose à faire dire dans l'école, qu'il le dise bas à un écolier et qu'il lui fasse dire haut ; mais que tout cela soit rare, qu'il fasse toutes choses d'une manière absolue et aisée, qu'il fasse dire par exemple à un écolier tout ce qu'il veut qu'ils fassent. Allant à la sainte messe et y étant, et s'ils manquent à ce qu'il leur aura signifié, qu'il les punisse très sévèrement ; qu'ils prennent garde jusqu'à la plus petite chose qui se passera dans l'école ou dans l'église, et qu'ils ne tolèrent pas même qu'un écolier tourne la tête dans l'église sans le punir. Il ne faut pas faire aucune correction pendant les premiers 8 jours, si ce n'est pour les choses qui auront été énoncées auparavant ; qu'ils ne s'attaquent pas au plus petit d'abord mais, s'il était nécessaire de faire quelque correction, qu'ils se prennent aux plus méchants et à ceux dont la correction pourra donner plus de crainte, comme d'un plus grand.

Pour l'autorité, qu'ils ne souffrent pas qu'aucun écolier leur parle haut ou sans permission ou sans respect, mais toujours fort bas, la tête découverte et debout et d'une manière sérieuse ; qu'ils ne fassent pas paraître de bonté et de tendresse en commun, qu'ils parlent peu et qu'ils ne parlent qu'avec nombre poids mesure et d'une manière posée et absolue, faisant exécuter ce qu'ils disent, et qu'ils ne parlent pas inconsidérément et en toute occasion d'une manière brouillonne, mangeant la moitié de leurs paroles ; qu'ils ne soient pas remuant, même à leur place, ni actifs, qu'ils ne rient jamais quand même il en arriverait quelque occasion ; qu'ils ne punissent que de leur place ; quand ils ont quelque chose à faire exécuter, qu'ils le fassent toujours exécuter par les plus grands les premiers et que, dans les défauts qu'ils remarqueront, ils aient toujours les yeux sur les plus grands écoliers pour les punir, plutôt que sur les plus petits.

Que, lorsqu'ils voudront punir un grand qui voudra résister, qu'ils ne prennent pas leur temps à la fin de l'école mais en un temps auquel ils pourront en venir à bout et avoir encore du temps de reste, qu'ils ne le laissent pas qu'ils ne l'aient corrigé ; s'il n'est pas prompt à obéir, qu'ils le

corrigent pour n'avoir point obéi promptement, quand ce ne serait que pour recevoir une férule, en sorte qu'il reçoive la correction ordinaire qu'il n'aurait point reçue. S'il y en avait deux ou trois à corriger, qu'ils leur disent que celui qui sera le dernier préparé sera corrigé plus sévèrement que les autres s'ils sont exacts et prompts. Il sera bon de leur pardonner si la faute n'a pas été considérable, à cause de leur soumission.

Quand les écoliers crient, il faut toujours frapper jusqu'à ce qu'ils se taisent et ensuite leur faire remettre leur culotte puis les faire disposer d'eux-mêmes à recevoir la correction et la leur donner encore, comme s'ils ne l'avaient pas reçue, leur faisant entendre qu'on ne les a corrigés auparavant que pour les faire taire. La manière contribue beaucoup à faire acquiescer de l'autorité à un maître.

Que les maîtres ne donnent audience qu'une fois le jour ou une fois dans la matinée et une fois l'après midi.

La fermeté consiste à faire faire ce qu'on veut sur-le-champ, sans délai. Si un écolier ne faisait pas sur-le-champ ce que son maître lui dit, qu'il ne manque pas de le corriger jusqu'à ce qu'il le fasse, et ensuite le lui faire faire et, s'il ne le fait pas encore, le corriger de nouveau, et qu'il ne fléchisse jamais sous un écolier, mais qu'il l'oblige absolument de faire ce qu'il commande.

Le formateur doit avoir soin de faire exécuter au maître qu'il formera tout ce qu'il aura entrepris et lui aidera même dans le besoin.

Il ne permettra pas qu'ils laissent là un écolier qui aurait résisté, sans rien lui dire ; mais il l'obligera de faire tout son possible pour en venir à bout et lui en donnera les moyens.

Il laissera prendre aux maîtres toute l'autorité en ce qui est de leur devoir, et leur fera entendre qu'ils doivent se comporter en toutes choses comme s'il n'était pas présent.

Il mettra autant qu'il pourra un nouveau maître auprès d'un autre qui s'acquiesce bien de son devoir.

Il faut faire en sorte que les enfants sortent toujours contents de l'école, en sorte qu'ils ne puissent rien rapporter à leurs parents qui pourrait leur faire de la peine.

Lorsqu'il n'y aura point d'ordre dans l'école, il faut que le Frère maître soit bien ferme dans le commencement et qu'il corrige plus et avec plus d'exactitude que s'il y avait de l'ordre ; il faut aussi dans ce commencement les récompenser lorsqu'ils feront bien et ne laisser ordinairement aucune faute sans punition : corriger ceux dont la correction fera exemple, qui sont ordinairement les plus grands et les plus libertins.

Il ne faut pas se prendre [s'en prendre] aux esprits timides et qui tombent rarement en faute, ou qui n'y tombent pas par malice.

Il faut beaucoup étudier l'esprit, les mœurs et les inclinations des enfants, afin de se pouvoir conduire avec eux d'une manière qui leur soit conforme. Si les enfants manquent en une chose, il faut ordinairement les en avertir ou les punir dans le temps et non pas dans un autre temps.

La spiritualité qu'on doit procurer aux enfants

Il faut leur procurer de la piété, la crainte de Dieu et l'horreur du péché, et les porter à fréquenter souvent les sacrements. Avoir plus de temps pendant l'examen et les réflexions, bien former les maîtres, les instruire de la manière de parler et d'exhorter les enfants.

Faire des catéchismes de morales deux ou trois fois la semaine, leur parler en particulier, les faire confesser tous les mois et communier et leur procurer de bons confesseurs.

L'exactitude à prier Dieu le matin et le soir, l'assistance à la saine messe avec piété, la prière fréquente pendant le jour.

[La "règle du maître des pensionnaires", qui figure ici, ne fait pas partie de la *Conduite* primitive, qui ne la mentionne jamais. Le pensionnat de Saint-Yon date pourtant de 1705.]

DES DIFFÉRENTES SORTES DE MAISONS DE CET INSTITUT

Pour donner toute l'étendue nécessaire à la fin de cet Institut, il y aura trois sortes de maisons dans lesquelles la plupart des exercices seront différents :

1°. Il y aura une maison dans laquelle on formera et on élèvera dans l'esprit de cet Institut ceux qui se présenteront pour y être reçus.

2°. Il y aura des maisons d'écoles dans lesquelles les frères s'appliqueront à tenir les écoles gratuitement.

3°. Il pourra y avoir des maisons de séminaires dans lesquelles les frères s'appliqueront à former pendant quelques années des maîtres d'école pour les paroisses des petites villes, des bourgs et des villages de la campagne.

Il n'y aura point de maison d'écoles tenues par les frères de cet Institut que dans les villes, et qu'il n'y ait au moins cinq frères : quatre pour tenir l'école, dont l'un aura la conduite de la maison, et un frère servant pour pourvoir aux besoins temporels de la maison et prendre la place, dans le besoin, d'un frère d'école qui pourrait tomber malade ou avoir besoin de quelques jours de repos.

Il pourra cependant y avoir quelques maisons de deux frères pourvu qu'elles soient en fort petit nombre et que chacune de ces maisons soit proche de quelque ville où il y ait une maison complète des frères de cet Institut, et ces maisons de deux pourront être occupées par des frères qui seront ou infirmes ou âgés et qui auront besoin de repos.